

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

MISE A JOUR : 22/04/2020

Vous êtes en situation de handicap et vous nous contactez pour une formation. Nous étudions avec vous et/ou avec votre employeur, Pôle Emploi / Cap Emploi vos besoins spécifiques d'accueil en formation(s).

Nous pouvons, au cas par cas, adapter nos modalités de formation et étudier les solutions possibles (adaptation de la formation ou orientation vers un organisme partenaire).

En cas de besoins spécifiques que nous ne pourrions pas prendre en charge, nous vous réorienterons vers les structures dédiées :

AGEFIPH

Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées

- <https://www.agefiph.fr/>
- Téléphone : 0 800 11 10 09

<https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/formation-comment-trouver-un-organisme-et-des-financements>

CAP EMPLOI

CAP EMPLOI est une structure financée par les fonds de l'AGEFIPH et qui a pour vocation d'aider les travailleurs handicapés dans leur maintien, leur recherche d'emploi ou formations, tout en assurant le suivi de leur placement. Premier contact avec Pôle Emploi ou AGEFIPH

MAISONS DEPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPEES

Missions des MDPH :

accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes handicapées, leur attribuent des droits. Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Pour trouver la MDPH la plus proche de chez vous :

<https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/Annuaire.html>

N'hésitez pas à nous contacter pour tout problème que vous pourriez rencontrer ou nous tenir informés de l'avancement de vos démarches en cours.